



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GARRIGUES CAMPAGNE Séance du Jeudi 26 Juin 2025

Date de la convocation du
comité et affichage :

18 Juin 2025

Nombre de membres :

En exercice : 47

Présents : 30

Représentés : 13

Absents : 4

Qui ont pris part au vote : 43

L'an deux mil vingt-cinq et le jeudi vingt-six juin à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués, se sont réunis en nombre prescrit par la loi dans l'espace Claude Saumade à SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES, sous la Présidence de M. Jacques GRAU.

Étaient présents : ALIAGA Rémi, ANTOINE Pierre, ARMAND Jean-Claude, BALAZUN Geniès, BASCOU Éric, BÉZIAT Patrick, CARRERE Christophe, COURNET Serge, DE MONTGOLFIER Isabelle, DEVRIENDT Denis, DEWINTRE Thierry, DOMENECH Jean-Marie, ESCURET Serge, ESPINOSA Gérard, GALABRUN BOULBES Jackie, GLEIZES Guy, GRAU Jacques, IMBERT Jean-Claude, LAGARDE Philippe, LECHEVALIER Stève, MARTINEZ Antoine, MARY Patrick, MATHERON Françoise, MAZOLLIER Élisabeth, NOËL Thierry, PECOUL Jean-Michel, PELLET Yvon, PEYRIERE Lionel, QUINET Thomas, , ROUVIÈRE ESPOSITO Agnès.

Pouvoirs de : BERGER Rose-Marie à ROUVIÈRE ESPOSITO Agnès, BOTTRAUD Marie-Anne à COURNET Serge, CASTANIÉ Geneviève à PÉCOUL Jean-Michel, DACHEUX Jean-Philippe à GALABRUN BOULBES Jackie, GAUD Jean-Claude à ANTOINE Pierre, LAFFORGUE Frédéric à DEWINTRE Thierry, LOUCHE Christian à IMBERT Jean-Claude, MARTINEZ Lionel à QUINET Thomas, MARTRE Guy à NOËL Thierry, MEISSONNIER Jean-Luc à MAZOLLIER Élisabeth, MOYNIER Arnaud à CARRÈRE Christophe, NADAL Karine à GRAU Jacques, RAYMOND Joël à PELLET Yvon.

Absents : CAUSSIL Frédéric, GRAVEGEAL Jacques, JEANJEAN Christian, REVOL René.

Vote :

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance : Madame Jackie GALABRUN BOULBES

Après l'appel des présents, le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la présente séance

Objet : Délibération N° 2025-06-26-13

Renouvellement périodique de la carte d'achat public de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon (CELR) pour une période de 3 années. Autorisation de signature au Président.

Monsieur Thierry DEWINTRE Vice-Président délégué rappelle que La Carte d'Achat Public a été mise en place par le SMGC par délibération du 29 juin 2022 dans les conditions et modalités fixées par le Décret N° 2004-1144 du 26 Octobre 2004, abrogé par le Décret N°2023-209 du 27 Mars 2023. Le principe de la carte achat est de déléguer aux utilisateurs, l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques. La carte d'achat est une modalité d'exécution des marchés publics ; c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Le contrat actuel, mis en place avec la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon pour une durée de 3 années, arrive à échéance le 22 Août 2025. En date du 26 mai 2025, le SMGC a reçu une proposition de renouvellement valable jusqu'au 30 juin 2025, pour une nouvelle période de 3 années aux conditions tarifaires suivantes :

- Cotisation Forfait Cartes incluant une Carte : 30 €/mois soit 360 € pour l'année.
- Commission par transaction : 0.70% du montant de l'opération de paiement par Carte, appliquée sur chaque opération de paiement.

- Taux d'intérêt des pénalités de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal majoré de l'indemnité de frais de recouvrement fixée à 40 €.

Les modalités de fonctionnement et d'usage de la carte restent inchangées ainsi que le montant plafond global des règlements effectués de 15 000 € pour une périodicité annuelle.

La proposition de renouvellement et les conditions tarifaires de l'offre ont été jointes en annexe de la convocation de l'Assemblée Générale du 26 Juin 2025.

Monsieur le Vice-Président délégué propose aux membres du Comité Syndical,

D'accepter la proposition de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon portant sur le renouvellement de la Carte d'achat Publics aux conditions tarifaires ci-dessus énoncées,

D'autoriser le Président à signer le contrat de renouvellement.

Le Comité Syndical,

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu, Monsieur le Président soumet le projet au vote à l'assemblée qui adopte à l'unanimité (0 abstentions, 0 voix contre) la proposition formulée

Ainsi fait et délibéré,
les jours, mois et an que dessus.
Signé par les membres présents.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Le Président

Jacques GRAU

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 034-253400725-20250626-2025_06_26_13-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte de Garrigues Campagne pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (articles R 421-1 et 421-2 du Code de la justice Administrative). Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.